

Thônes, le 3 avril 2024

Mesdames, Messieurs,
Les Conseillers communautaires
de la Communauté de Communes
des Vallées de Thônes

Objet : Convocation au Conseil communautaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil communautaire du :

MARDI 9 AVRIL 2024 à 20h
au siège de la CCVT, salle du Conseil communautaire

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire
2. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 5 mars 2024
3. Mise à jour de la composition des commissions
4. Désignation d'un nouveau délégué au sein du Comité de bassin Fier et Lac d'Annecy

FINANCES

5. Vote des taux des impôts locaux 2024
6. Budget Principal - Vote du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2024
7. Vote des subventions aux Associations 2024
8. Approbation de la convention d'objectifs à intervenir avec le Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes
9. Approbation de la convention de financement à intervenir avec le Centre de pratique musicale de Thônes
10. Approbation de la convention de financement à intervenir avec l'Ecole de musique des Aravis
11. Vote d'une subvention en faveur de l'Association Initiative Grand Annecy et approbation de la convention de financement correspondante
12. Vote d'une subvention à l'Office de tourisme Thônes Cœur des Vallées et approbation de la convention de financement correspondante

RESSOURCES HUMAINES

13. Prise en charge des frais de transport domicile travail des salariés en insertion du Chantier Aravis Lac

MOBILITE

14. Approbation du tarif du service de location de vélos électriques
15. Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

16. Projet alimentaire territorial (PAT) - Approbation de l'élaboration de la stratégie et de la demande de subvention au titre de la mesure T01 du FEADER Auvergne-Rhône-Alpes

SOCIAL

17. Pré-engagement concernant la signature à venir de la nouvelle Convention Territoriale Globale du territoire des Vallées de Thônes, pour la période 2024-2028

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

18. Décision prise par Monsieur le Président au titre des articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

